



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1740-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI N° 1740**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 1740 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 août 2023, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1740-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n° 1740 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de remplacer l'article 27 relatif aux frais exigibles afin de les transposer au Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709

dont l'objet est décrit dans le titre.

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 5 septembre 2023, à 18 h 30 en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n° 1740-01 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
5. Ce projet de règlement n° 1740-01 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 25^e jour du mois d'août 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière par intérim

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca